

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **6 mai 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

Mme Myrienne Bouchard, greffière-trésorière

Absences motivées :

M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

À 19 h 35, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 15

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE – NUMÉRIQUE.CA
 - 6.2 ACCEPTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – PHOTOCOPIEUR TOSHIBA – BUREAUTIQUE FTI
 - 6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION D'UN IMMEUBLE LOT 5 683 400
 - 6.4 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MALLETTE – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DES MISES À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION
 - 6.5 VENTE DE LA PASSERELLE
 - 6.6 AVENANT 01 : ASHINI CONSULTANTS – AJOUT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE D'URGENCE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
 - 6.7 STATIONNEMENT À BATEAUX – FIXATION DES TARIFS POUR 2024
 - 6.8 MODIFICATION DE LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT

7. VOIRIE

- 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY
- 7.2 TRAVAUX D’ENTRETIEN – CHEMIN DU ROYAUME
- 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o426.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L’EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 1 995 \$ ET L’IMPOSITION D’UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT

8. URBANISME

- 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o415.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D’URBANISME N^o304
- 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o416.24 RELATIF AU ZONAGE
- 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o417.24 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS
- 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o418.24 RELATIF AU PLAN D’AMÉNAGEMENT D’ENSEMBLE
- 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o419.24 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS
- 8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o421.24 RELATIF AUX CONSTRUCTIONS
- 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o422.24 RELATIF AU LOTISSEMENT
- 8.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o423.24 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES
- 8.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o424.24 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI)

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 DEMANDE D’HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES
- 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023
- 9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o425.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N^o320.13 CONCERNANT LA PROTECTION, L’ADMINISTRATION ET L’ENTRETIEN DU RÉSEAU D’AQUEDUC MUNICIPAL

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

- 10.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE MARTIN & LEVESQUE INC.– POUR LES UNIFORMES DES POMPIERS

- 10.2 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES POMPIERS – DEMANDE DE PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE
- 10.3 CONTRAT DE SERVICE – LOCATION D'UN DÉTECTEUR 5 GAZ POUR LE SERVICE INCENDIE
11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES
- 11.1 LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-CHARLES-BORROMÉE – FEUILLET DE L'UNITÉ PASTORALE
- 11.2 COTISATION ANNUELLE REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2024–2025
- 11.3 DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE – CLUB DE LA FADOQ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
- 11.4 MODIFICATION DU COÛT DE PROJET – PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE – MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 476 2E RANG
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°203.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance:

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024
RÉSOLUTION N°204.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 2 avril 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N°205.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE les comptes à payer du mois d'avril 2024, au montant de 70 035,19 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 10 373,89 \$ totalisant la somme de 80 409,08 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;
- QUE les versements des salaires nets du 24 mars 2024 au 27 avril 2024 soient acceptés au montant de 35 337,00 \$;
- QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'avril 2024 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M^{me} Sophie Tremblay résume la rencontre qui a eu lieu entre le conseil et le comité de la bibliothèque. Les bénévoles ont expliqué qu'il est de plus en plus difficile de subvenir au besoin de la bibliothèque avec le budget que la municipalité leur alloue, ils demandent au conseil de revoir le budget à la hausse pour la prochaine année.

5. CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean – invitation à une rencontre d'échange sur les rôles et responsabilités des différents acteurs;

Lettre de Nutrinor coopérative – Distribution de la ristourne relativement à l'exercice financier se terminant le 3 novembre 2023 au montant de 384,38 \$;

Lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle du CRSBP le mercredi 29 mai 2024 à 17 h 00 à l'Hôtel Universel d'Alma;

FADOQ de Saint-Charles-de-Bourget – carte de remerciements aux membres du conseil pour leur générosité.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE – NUMÉRIQUE.CA RÉSOLUTION N^o206.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son forfait Entourage avec Numérique.ca pour la période du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2025;
- QUE la somme de 1 750.00 \$ plus taxes soit acceptée;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

6.2 ACCEPTATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – PHOTOCOPIEUR TOSHIBA – BUREAUTIQUE FTI
RÉSOLUTION N°207.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son contrat de service avec Bureautique FTI, pour le photocopieur TOSHIBA;

QUE la proposition se détaille comme suit :

Taux noir et blanc	0,01 \$
Taux couleur	0,07 \$

Pour la période du 13 mai 2024 au 12 mai 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION D'UN IMMEUBLE LOT 5 683 400
RÉSOLUTION N°208.24

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du contrat de cession de l'immeuble désigné comme le lot 5 683 400;

ATTENDU QUE la bande de terrain constituant le lot 5 683 400 sert principalement au passage des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux;

ATTENDU QUE l'immeuble sera cédé gratuitement à la Municipalité et que tous les frais de transfert de propriété seront assumés par le promoteur;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de cession de l'immeuble désigné comme le lot 5 683 400.

6.4 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MALLETTTE – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DES MISES À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION
RÉSOLUTION N°209.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Mallette pour le mandat d'accompagnement dans le processus des mises à jour du rôle d'évaluation foncière, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 29 avril 2024;

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit mandat.

6.5 VENTE DE LA PASSERELLE
RÉSOLUTION N°210.24

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'a reçu qu'une seule offre sous enveloppe cachetée suite à l'appel d'offres qu'elle a publié sur son territoire pour la vente de la passerelle;

CONSIDÉRANT QUE l'offre n'est pas assez élevée;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget refuse l'offre reçue.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget mandate M. Frank Leblanc, Responsable des travaux publics à publier la passerelle sur des sites de vente et à procéder à la vente de la passerelle s'il obtient un prix raisonnable.

6.6 AVENANT 01 : ASHINI CONSULTANTS – AJOUT D'UN GROUPE
ÉLECTROGÈNE D'URGENCE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°211.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande d'honoraires supplémentaires (avenant 01) de la firme d'ingénieur Ashani Consultants, pour l'intégration de détails d'ingénierie civil au plan, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 2 mai 2024;

QUE la somme de 1 650,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité autorise le Directeur des travaux publics à signer tout document relatif audit mandat.

6.7 STATIONNEMENT À BATEAUX – FIXATION DES TARIFS POUR 2024
RÉSOLUTION N°212.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE le prix de location d'un quai pour les résidents de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est fixé à 600 \$;
- QUE le prix de location pour les non-résidents de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est fixé à 700 \$;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe les dates de paiement pour la saison 2024 comme suit :
- 1^{er} paiement : 1^{er} juin 2024
- 2^e paiement : 1^{er} juillet 2024
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux changements sur les documents relatifs à la location des quais.

6.8 MODIFICATION DE LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT

RÉSOLUTION N^o213.24

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à l'augmentation de la marge de crédit opérationnelle en novembre 2023 afin de pourvoir aux dépenses à payer;
- CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la marge de crédit devait être temporaire;
- CONSIDÉRANT QUE la période autorisée par la Caisse Desjardins d'Arvida est terminée;
- IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
- APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à la diminution de la limite de la marge de crédit au montant de 300 000 \$;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY

RÉSOLUTION N^o 214.24

- IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
- APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N^o1889743 en date du 15 avril 2024 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau ruisseau ludger-Harvey;
- QUE la somme de 868.41 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN – CHEMIN DU ROYAUME
RÉSOLUTION N° 215.24

CONSIDÉRANT QUE du rechargement est nécessaire pour améliorer la surface carrossable;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage de fossés est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur désirent que la Municipalité effectue lesdits travaux;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décrète l'exécution de travaux de rechargement pour un coût de 1 995 \$;

QUE la dépense pour les travaux sera assumée par une compensation payable par les propriétaires des immeubles imposables.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 426.24
AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU
CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 1 995 \$ ET
L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES
PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT
RÉSOLUTION N°216.24

Sophie Tremblay, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 426.24 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance du Royaume pour une somme de 1 995 \$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.
- dépose le projet de règlement n° 426.24 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance du Royaume pour une somme de 1 995 \$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

8. URBANISME

8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°415.24 AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N°304.14;

Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 415.24 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 304.14 pour tenir compte des nouvelles appellations pour les affectations ainsi que les usages principaux et compatibles conformément au SADR de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay.

8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°416.24 RELATIF AU ZONAGE;

Sophie Tremblay, conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 416.24 relatif au zonage et abrogeant le règlement n° 305.14.

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°417.24 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;

Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 417.24 relatif aux permis et certificats et abrogeant le règlement n° 308.14.

8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°418.24 RELATIF AU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE;

Janye Tremblay, conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 418.24 relatif au plan d'aménagement d'ensemble et abrogeant le règlement n° 310.14.

8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°419.24 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS;

Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 419.24 relatif aux usages conditionnels et abrogeant le règlement n° 311.14.

8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°421.24 RELATIF AUX CONSTRUCTIONS;

Sophie Tremblay, conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 421.24 relatif aux constructions et abrogeant le règlement n° 307.14.

8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°422.24 RELATIF AU LOTISSEMENT;

Janye Tremblay, conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 422.24 relatif au lotissement et abrogeant le règlement n° 306.14.

8.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°423.24 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES;

Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 423.24 relatif aux dérogations mineures et abrogeant le règlement n° 309.14.

8.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°424.24 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI);

Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 424.24 relatif aux projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES **RÉSOLUTION N° 217.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'honoraires supplémentaires de la firme d'ingénieur STANTEC représentée par M. Vincent Croteau, ing., pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de mise aux normes des eaux usées, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 22 avril 2024;

QUE le montant d'honoraires supplémentaires soit accepté au montant de 22 500 \$, plus taxes applicables;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023 **RÉSOLUTION N° 218.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1893448 en date du 1 mai 2024 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 440,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°425.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°320.13 CONCERNANT LA PROTECTION, L'ADMINISTRATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL **RÉSOLUTION N° 219.24**

Marc Lavoie, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 425.24 ayant pour objet de modifier le règlement n° 320.13 concernant la protection, l'administration et l'entretien du réseau d'aqueduc municipal;

- dépose le projet de règlement n° 425.24 ayant pour objet de modifier le règlement n° 320.13 concernant la protection, l'administration et l'entretien du réseau d'aqueduc municipal;

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE MARTIN & LEVESQUE INC.– POUR LES UNIFORMES DES POMPIERS **RÉSOLUTION N° 220.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
 APPUYÉ PAR : M. Jacques Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la facture n° 2263790 en date du 24 avril de MARTIN & LÉVESQUE pour l'achat d'uniformes pour les pompiers;
- QUE la somme de 1 245,40 \$ plus taxes soit acceptée;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à approprier à même la réserve financière incendie la somme de 1 307,67 \$ (taxes nettes) afin de subvenir au financement de la dépense;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

10.2 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES POMPIERS – DEMANDE DE PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE **RÉSOLUTION N°221.24**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit remplacer et acquérir beaucoup de matériel pour être conforme aux schémas de couverture de risques en sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces équipements ont connu une augmentation significative depuis quelques années;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer tous les coûts reliés à ces achats, car il n'y a aucun programme d'aide financière pour ces équipements;
- CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités est très élevé et il est de plus en plus difficile de rencontrer toutes ces obligations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Sophie Tremblay
 APPUYÉE PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande aux gouvernements, fédéral et provincial, de prévoir des programmes d'aide financière pour l'acquisition de ces équipements qui sont essentiels afin d'assumer la sécurité de la population;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget transmette cette résolution à monsieur Legault, Premier ministre du Québec, monsieur Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, monsieur Éric Girard, ministre des Finances du Québec, l'Honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, monsieur Francois Tremblay, député de Dubuc ainsi que monsieur Mario Simard, député de Jonquière.

10.3 CONTRAT DE SERVICE – LOCATION D'UN DÉTECTEUR 5 GAZ POUR LE SERVICE INCENDIE
RÉSOLUTION N°222.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauhtier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre de Industrial Scientific pour la location d'un détecteur 5 gaz pour le service incendie, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 12 janvier 2024;

QUE la proposition se détaille comme suit :

location annuelle	3 280.32 \$
location mensuelle	273.36 \$

QUE le contrat de service est valide pour une durée de 12 mois;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-CHARLES-BORROMÉE – FEUILLET DE L'UNITÉ PASTORALE
RÉSOLUTION N° 223.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son annonce publicitaire dans le feuillet de l'Unité Pastorale de la Rencontre pour l'année 2024 au montant de 100 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**11.2 COTISATION ANNUELLE REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS
(RLS) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2024-2025
RÉSOLUTION N° 224.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de renouveler la cotisation annuelle 2024/2025 auprès du Regroupement loisirs et sports (RLS) Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 75 \$;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement de ladite somme.

**11.3 DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE –
CLUB DE LA FADOQ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION N° 225.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la gratuité de la salle du Centre communautaire à la FADOQ pour son événement café rencontre régional qui aura lieu le 4 septembre 2024.

**11.4 MODIFICATION DU COÛT DE PROJET – PROGRAMME POLITIQUE
DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) DE LA MRC DU FJORD-
DU-SAGUENAY POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE – MISE EN PLACE D'UNE
GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 476 2^E
RANG
RÉSOLUTION N° 226.24**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a présenté une demande au programme de subvention PSPS de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'étude technique - projet de mise en place d'une génératrice pour le Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget situé au 476 2e Rang;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires ont été demandés par la firme d'ingénierie Ashini consultants pour l'intégration de détails d'ingénierie civil au plan;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite modifier le coût total du projet qui a été présenté au programme de subvention PSPS de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande que la somme admissible au programme de subvention soit modifiée afin que celle-ci se porte au montant de 8 110.48 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme sa participation financière représentant 10 % de l'investissement à titre de contribution du milieu à même le budget 2024;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la demande.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 11 et s'est terminée à 20 h 30;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 mai 2024.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière